

AGENCE POSTALE

SERVICE ET CONVIVIALITÉ

L'agence postale communale de Pompignac est un service aux Pompignacais et aux habitants de notre territoire fort apprécié. Elle propose au public la majorité des services postaux et financiers de La Poste à proximité dans une ambiance chaleureuse.

Notre agence est animée par Lucette Tissignier et Renaud Ossard, récemment recruté, pour prendre la succession de Lucette qui quittera notre collectivité officiellement le 1er juillet prochain.

Nous remercions très sincèrement Lucette pour son engagement et son professionnalisme dont nous avons pu profiter depuis l'ouverture de l'agence, il y a 13 ans : gestion exemplaire, résultats excellents de fréquentation et de vente de produits, satisfaction des clients, formation d'agent pour des agences postales d'autres communes...C'est dire si le professionnalisme de Lucette est reconnu..

A ceci, n'oublions pas la qualité de l'accueil toujours bienveillant : un mot gentil, une oreille attentive, un conseil, un sourire... En effet, le service public doit aussi être un lien, un moment de convivialité pour les administrés.

Vous êtes nombreux à remercier et à témoigner votre sympathie à Lucette depuis que vous savez qu'elle part et c'est bien mérité.

Avec le départ de Lucette Tissignier, nous réorganisons les horaires de l'agence postale. Ils permettront de vous apporter un service de qualité identique tout en réduisant la charge en personnel, puisque désormais seul Renaud Ossard assurera la gestion de l'agence. Il aura en parallèle d'autres tâches au sein de la collectivité, les jours de fermeture de l'agence.

Ainsi à compter du lundi 07 juin 2021, les nouveaux horaires seront :

- **fermeture lundi toute la journée**
- mardi/mercredi/jeudi : 8h30 – 11h45 et 14h30 – 17h45
- vendredi : 8h30-11h45 ; fermeture le vendredi après midi
- samedi : 9h00- 11h45

Par ailleurs l'agence sera fermée durant les congés annuels de l'agent – une information préalable sera communiquée. Le centre de Tresses assurera la continuité du service.

Pour rappel : levée du courrier en semaine : 15h10 ; le samedi : 11h20



A l'occasion de mon départ à la retraite le 1er juillet 2021, je souhaite adresser ces quelques mots, non par la Poste en recommandé, mais directement : « Un grand merci à tous les élus, et responsables, actuels et passés de la mairie pour leur soutien dans la tâche qui m'a été confiée depuis 13 ans : servir au mieux les habitants de Pompignac, Un grand merci aussi à mes 2 coéquipières qui se reconnaîtront, Et mes remerciements chaleureux à toutes les personnes qui sont venues à l'Agence Postale Communale et que j'ai eu à cœur de servir. De cette aventure, je vais garder dans mon cœur de belles rencontres et des partages humains riches en émotions. Merci à vous pour tout! Je vous envoie un sourire... Je souhaite une longue vie à l'APC et une bonne continuation à mon successeur. »

(Je serai présente à l'agence pour vous servir jusqu'au 9 juin inclus)

Prenez soin de vous,
Bien à vous,

Lucette

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION DE SADIRAC

Depuis le 16 avril 2021, le centre de vaccination de SADIRAC est ouvert. L'accueil a lieu du mardi au samedi de 9h à 13h30 et de 14h à 17h45 ; les jours d'ouverture et créneaux disponibles dépendent de l'approvisionnement en vaccins du centre de vaccination.

Nous vous rappelons les informations pratiques suivantes :

Le centre fonctionne uniquement sur rendez-vous, à prendre sur l'application Doctolib.

Pour y accéder, vous devez créer un compte puis vous rendre sur l'intitulé centre de vaccination covid 19 de l'entre deux mers puis choisir un créneau de réservation.

Pour les personnes très isolées ou rencontrant des difficultés de mobilité, notre centre communal d'action sociale (CCAS) ou le secrétariat de la mairie de Pompignac vous apporteront aide et assistance pour la réservation d'un créneau disponible.

Pour vos déplacements, contacter le 05 57 34 26 37 (CIAS de Tresses)

Renseignements pratiques :

- Accès au centre : salle CABRALES 8 route de Saint Caprais SADIRAC (parking public)

- contact : vaccination@cc-creonnais.fr

- vous munir de votre carte d'identité, de votre carte vitale, de votre stylo, et le cas échéant d'un certificat médical si votre médecin vous en a délivré un .

- Pour votre protection et celle des personnels du centre, le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrière.

ISOLATION À 1€ DES COMBLES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Des travaux d'isolation de bâtiments communaux ont été confiés à une entreprise spécialisée dans le cadre de l'opération isolation à 1€. Les bâtiments éligibles à ce dispositif sont la Mairie et la salle des fêtes. Le coût de cette prestation de l'ordre de 3100 € a été intégralement pris en charge dans le cadre de ce dispositif pour un coût final dérisoire pour la commune.

Cette opération intégralement gratuite va par ailleurs permettre des économies de chauffage et donc une réduction à venir des factures gaz et électricité.



Isolation dans les combles de la Mairie



Isolation dans les combles de la Salle des Fêtes

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATION SUR LES BÂTIMENTS ANNEXES DE CADOUIN

Des travaux de rénovation des toitures des bâtiments annexes de l'espace communal de Cadouin vont-être engagés mi-mai 2021. Ces deux bâtiments présentent des fuites importantes et n'ont fait l'objet d'aucun entretien depuis de nombreuses années. Ces travaux de reprise d'étanchéité permettront d'exploiter les espaces pour du stockage de matériel et surtout limiter des dégradations plus importantes du bâti.



TRAVAUX DE RÉSEAUX À RIVASSEAU

Le lotissement de Rivasseau est le lieu de nombreux incidents : après l'effondrement ponctuel du réseau d'assainissement, ce sont à présent, les canalisations pluviales qui s'affaissent. Des travaux ont donc été engagés immédiatement.

Peu profonds, la remise en état a été effectuée dans les meilleurs délais et a permis de rétablir au plus vite la circulation à l'entrée du lotissement.

Les travaux sur le réseau d'assainissement ont également repris au 19 avril 2021. Il s'agit de créer un réseau neuf en fonte sur plus de 70 mètres à près de 3 mètres de profondeur.

Certains réseaux anciens de la commune, dont on ne connaît pas exactement les conditions de pose (les réseaux de Rivasseau existent depuis près de 50 ans) sont fragilisés. Les fortes pluies, la saturation des sols en eau qui entraîne des retraits/gonflements des terres argileuses déstructurent ces réseaux.

STATIONNEMENT ILLICITE SUR L'ESPACE PUBLIC

Le stationnement sauvage sur les trottoirs et sur les bas-côtés des voies est de plus en plus fréquent. Il rend les déplacements des piétons, parfois accompagnés d'enfants, et des cyclistes particulièrement inconfortables et surtout dangereux, voire impossible pour les personnes à mobilité réduite.

Il peut parfois empêcher le croisement des véhicules, notamment lorsque les automobiles sont positionnées en vis-à-vis, et être ainsi cause de collision.

Ce type de stationnement est strictement interdit. Il peut faire l'objet de verbalisation par les gendarmes. Il en va de la sécurité de tous les usagers de la route.

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire du véhicule ainsi garé sera engagée.



TRAVAUX ET MISE EN EAU DE LA ZONE HUMIDE EN SORTIE DE LA STATION D'ÉPURATION



Dans la nuit du 27 au 28 novembre 2019, le débordement de la Laurence suite à d'importantes intempéries a provoqué des graves dommages aux ouvrages hydrauliques et de terrassement interrompant la suite des travaux. La remise en état a été entreprise début avril 2021 : réfection des ouvrages maçonnés et des talus, débroussaillage de la végétation qui avait envahi les bassins, et finition avec la pose d'une clôture de protection. Une mise en eau partielle a eu lieu le 13 avril 2021 et l'aménagement des bassins par une flore adaptée est programmé pour une mise en service de la zone paysagère humide (Zone libellule), fin juin 2021. Cette extension de la station d'épuration permettra un rejet d'eaux traitées dans la Laurence, conforme aux exigences de la Police de l'Eau, en matière d'écologie pour assurer la préservation de notre cours d'eau.



Aussi pour le confort de tous, respectons les règles de stationnement : stationner chez soi y compris pour ses invités ou sur les places aménagées sur l'espace public.

Avant/après Pont Castaing



Avant/après route de l'Eglise



AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AU LOTISSEMENT DES PRÉS DE L'ÉGLISE

Au cours d'une réunion de quartier organisée en décembre 2020 par l'équipe municipale, les habitants de ce quartier avaient fait part de la dangerosité de la circulation routière et de l'important transit de véhicules passant à vitesse excessive dans le lotissement entre la route du Pont Castaing et la route de l'Eglise.

Une solution collégiale a été définie et vient d'être mise en place par les services techniques de la commune :

- balisage par plots plastiques et marquage au sol à l'entrée du lotissement coté Pont Castaing : l'objectif est de réduire la vitesse et obliger les conducteurs à ne pas couper la voie
- mise en place de panneaux sens interdit sauf riverains aux deux entrées du lotissement, afin de limiter le transit des véhicules empruntant cet itinéraire, uniquement réservé aux riverains.

Ces mesures expérimentales devraient permettre de limiter la circulation et de sécuriser les voies d'accès aux habitations.

GESTION DES EAUX PLUVIALES AU DROIT DES ACCÈS EN DOMAINE PRIVÉ

Les entrées de propriétés privées sont souvent des points délicats en termes de gestion des eaux de pluie.

En effet, les eaux de pluie qui ruissellent sur les chemins d'accès privés ne doivent pas être rejetées directement sur les voies publiques car elles engendrent des dégradations de ces dernières. Ce point est d'autant plus indispensable lorsque les accès et stationnement en partie privée sont imperméabilisés (enrobé, dalle béton...) car les débits sont instantanés et importants.

Pour rappel, le PLU impose la collecte, la régulation des eaux pluviales en partie privée avant rejet au réseau ou au fossé. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Aussi, si votre propriété est en surélévation par rapport à la voie, vous devez éviter que les eaux aillent sur la voirie. L'une des solutions est d'installer un caniveau à grille au droit de votre entrée. Il collecte les eaux, avant rejet.

Si votre terrain est en contre bas, l'accès privé doit avoir un ressaut pour éviter le ruissellement des eaux de voirie en parcelle privée. Vous pouvez, également, installer un caniveau à grille qui évitera que les eaux de voirie ruissellent en partie privée.

Définition eaux pluviales : Les eaux pluviales sont les eaux issues des précipitations atmosphériques, mais aussi les eaux provenant de la fonte des neiges, de la grêle ou de la glace. Sont rattachées aux eaux pluviales, les eaux d'arrosage et de ruissellement des toitures, des voies, des jardins et autres surfaces imperméabilisées.



AFFICHAGE DES AUTORISATIONS DES TRAVAUX



Vous avez obtenu votre permis de construire ou déclaration préalable et vous êtes sur le point de commencer vos travaux. Vous devez informer les tiers de votre projet.

En application des dispositions de l'article R. 424-15 du Code de l'urbanisme, vous êtes tenu d'afficher sur votre terrain le permis (ou la déclaration préalable) qui vous a été délivré.

N'oubliez surtout pas l'affichage de cette autorisation dès sa notification, sur un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur, placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois (même si les travaux sont d'une durée inférieure), les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.



GARANTIR L'EXISTENCE DES ESPACES LIBRES ET VERTS SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Pour les différentes zones de la commune, notre PLU détermine un pourcentage d'emprise au sol maximum par rapport à la surface de l'unité foncière, ainsi qu'un pourcentage minimal de surface devant être obligatoirement réservée aux espaces libres et plantations.

Au sein de ces espaces libres, il est nécessaire de réserver au moins la moitié à la plantation et espaces verts.

Le respect de ces dispositions est impératif tant au moment du dépôt du permis de construire que durant toute la vie de votre bien foncier. En effet quel que soit vos projets sur votre terrain, les surfaces plantées devront respecter ces dispositions minimales.

Par exemple votre unité foncière a une surface de 800 m²

L'emprise au sol des constructions est de 20% maximum. Votre droit à construire est donc de 160 m² maximum (habitation, piscine, garage...)

la surface consacrée aux espaces libres

et plantation est de 60% minimum. Vous devez donc réserver au moins 480 m² qui ne doivent pas être construits dont la moitié doit être destinée aux plantations soit 240 m² à préserver en pleine terre.

La surface autorisée pour les accès et stationnement est alors par déduction de 20% de la surface totale soit 160 m² imperméabilisés ou non.

Ces dispositions sont essentielles pour :

- conserver suffisamment d'espaces verts
- limiter l'imperméabilisation des sols afin d'assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement pour éviter des inondations ou des désagréments sur le domaine public ou le voisinage immédiat,
- permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer dans le sol
- maintenir le caractère verdoyant et nature de notre commune.

Le respect des espaces libres et plantation est une véritable préoccupation et

un enjeu fondamental. Les services instructeurs de la commune veillent au respect de ces règles pour le bien de tous.

Définition Emprise au sol (article R420-1 Code de l'urbanisme) : L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

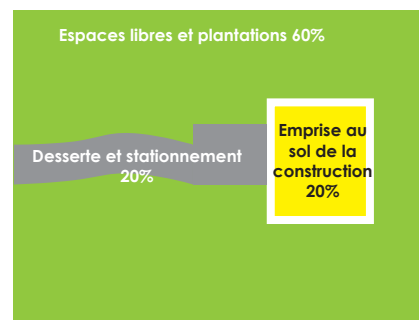


Schéma : Emprise au sol

RÉALABLEMENT AU DÉMARRAGE

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du Code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du Code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du Code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du Code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur. En conclusion, si vous ne voulez pas faire l'objet d'un recours des tiers, conformez-vous à la réglementation pour vos projets de construction ou de travaux.

Vous pouvez également consulter le site service-public.fr ou contacter le service urbanisme de la commune urbanisme@pompignac.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

Delivré le : Date d'affichage en mairie :

Bénéficiaire(s) :

Nom de l'architecte :

Nature des travaux :

Hauteur de la/des constructions :

Superficie du plancher :

Superficie du terrain :

Surface des bâtiments à démolir :

Nombre de lots ou emplacements :

Dossier consultable en mairie de :

IMPORT DE RECONSTRUIRE : Il est de votre responsabilité de bien lire attentivement les conditions d'affichage et de construction de votre permis de construire. Les conditions de construction sont indiquées dans le plan de permis de construire. Les conditions de construction sont indiquées dans le plan de permis de construire.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

ENVIRONNEMENT

BONNES PRATIQUES POUR LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Les beaux jours arrivent avec ses inévitables moustiques. Véritables fléaux, il devient parfois impossible de profiter de son extérieur. Le moustique tigre en particulier peut nous gâcher la belle saison. Il est donc nécessaire de lutter dès à présent contre cette probable invasion en rappelant des règles simples et naturelles pour se prémunir de leur prolifération : Contrairement aux moustiques locaux qui vivent et piquent la nuit et qui ont pour prédateurs des espèces locales nocturnes comme la chauve-souris, le moustique tigre vit et pique le jour (espèce diurne) et a peut de prédateur dans nos territoires et jardins.

Un moustique tigre vit et se reproduit dans un rayon d'environ 300 m. Si vous êtes envahi par ce moustique c'est que son lieu de ponte est proche de votre habitat. Il est indispensable, pour prévenir sa prolifération et limiter l'invasion, de détruire ses lieux de ponte c'est -à-dire d'éliminer très régulièrement et après chaque épisode pluvieux les eaux stagnantes. A nous, tous, petits et grands, de partir à la chasse au moindre espace pouvant retenir de l'eau, voir très peu d'eau :

- Vidons régulièrement tous les contenants d'eau stagnante présents dans votre jardins
- Recouvrons nos bacs de récupération d'eau de pluie à l'aide d'un filet à moustique ou tissu en crêpe



- Assurons nous que nos gouttières sont propres et que l'eau s'écoule bien
- Plantons des répulsifs naturels comme la citronnelle, le basilic, les géraniums, la-vande, romarin...aux bords des fenêtres, sur une terrasse...même si celles-ci paraissent avoir peu d'effet repulsif sur le moustique tigre, en planter dans nos jardins permettra un agrément olfactif, plus de biodiversité et reste une barrière efficace pour repousser les moustiques locaux.

LE MOUSTIQUE TIGRE

1 . Le reconnaître

Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure moins de 0,5 centimètre !

Il est rayé blanc et noir

2 . Prévenir sa prolifération

Détruire les lieux de ponte : vider puis retourner seaux, coupelles, vases...

Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin

Favoriser le développement de ses prédateurs : hirondelles, libellules,...

3 . S'en protéger

Porter des vêtements longs, amples et clairs

Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi indiquées

Utiliser des moustiquaires

CHOISIR LE BON MOMENT POUR TAILLER NOS HAIES ET NOS ARBRES

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales interdit la taille des arbres et des haies entre le 1er avril et le 31 juillet. Même si en tant que particulier, nous n'y sommes pas soumis, chacun d'entre nous peut s'en inspirer et éviter de tailler ces végétaux durant cette période. Le bénéfice est direct pour la faune et la flore !

Ceci permet de favoriser un développement harmonieux des végétaux et d'offrir des lieux de nidification pour les oiseaux, des abris pour la reproduction de toutes les espèces animales.

Nos haies abritent une grande diversité d'organismes vivants, de toutes tailles, des plus visibles au plus microscopiques (mammifères, insectes, champignons, oiseaux...). Tailler les haies, pendant notamment les périodes de reproduction, privent ce vivant d'espace pour se nourrir, se reproduire. Parmi les oiseaux nichant et se nourrissant dans la haie, on peut citer : le coucou gris, la grive musicienne, le merle noir, l'accenteur mouchet, le troglodyte, le chardonneret élégant, le pinson des arbres, le verdier d'Europe, la fauvette à tête noire, la fauvette des jardins, la mésange à longue queue, le rouge gorge... Chez les mammifères il est possible de rencontrer, entre autre, le hé-



risson qui est un excellent prédateur de limaces.

Nous pouvons tous à notre échelle, chez nous, par des actions simples préserver notre environnement immédiat.

Par ailleurs des haies et des arbres denses

créent en période estivale un rideau végétal fort agréable ainsi que de vraies îlots de fraîcheur pour tous.

Alors si vous n'avez pas pu tailler vos végétaux en ce début mai.... attendez septembre.

DES BANCS AUTOUR DE LA CEINTURE VERTE

Les nombreux promeneurs qui parcourent journallement la ceinture verte étaient demandeurs de lieux pour s'asseoir et se reposer.

Depuis le lundi de Pâques ils apprécient de trouver les nouveaux bancs installés à divers endroits du parcours par un groupe de bénévoles et d'élus.

Ces bancs ont été fabriqués par une entreprise locale pompignacaise avec du bois de récupération qui était entreposé depuis 3 ans dans l'enclos de la station d'épuration, et par du bois provenant de l'élagage de l'hiver dernier.

Des rondins de gros diamètre provenant d'un chêne du bois de Cadouin qui n'a pas résisté à une tempête de 2019 complètent les aires de repos pour les promeneurs. Avec les beaux jours, l'équipe municipale espère que vous apprécierez leur présence pour faire la pause et prendre le temps d'apprécier nos beaux espaces.



LUTTER CONTRE LE PAPILLON DU PALMIER ET LA PYRALE DU BUIS

Papillon du palmier Paysandisia

Les palmiers sur notre Commune sont de plus en plus victimes de ce papillon. Les chenilles du Paysandisia dévorent les troncs de ces arbres en créant des galeries. Il est important que l'expansion de ce ravageur soit ralentie. Dès que vous observez les symptômes d'une infestation (palmes perforées, amas de sciure ou encore traces de cocon, ...), nous vous invitons à vous rendre en jardinerie.

Pyrale du buis

De la même manière, ces chenilles dévorent les feuilles des buissons qui peuvent être défeuillés en quelques jours. Nous vous invitons à vérifier vos palmiers et arbustes et si nécessaire à vous rendre en jardinerie pour être conseillés.

RECORD DE PARTICIPATION AU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2021

Depuis le printemps 2014 la communauté des communes des Coteaux Bordelais organise sur les 8 communes une opération dite « Grand nettoyage de Printemps ». Des bénévoles de chaque commune se donnent rendez-vous un samedi matin par an pour retirer des bordures de routes et des fossés : bouteilles en verre, boîtes métalliques, cartons, pneus, déchets plastiques, masques et objets divers jetés par des individus peu respectueux de l'environnement.

Cette année à POMPIGNAC c'est plus de 800 kg de déchets qui ont été retirés, 60 % provenant de l'avenue du Périgord. Plus de 70 participants dont un groupe de scouts étaient à l'œuvre le samedi 20 mars. C'est un record après un déclin progressif de participation les années précédentes, (à peine une quinzaine de participants l'an dernier), merci à tous pour cette nouvelle dynamique participative.



CONSEIL CONSULTATIF ARBRES ET ESPACES DE VERDURE



Depuis le 24 mars dernier la commission extra-municipale dite conseil consultatif décidée à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 janvier 2021 est devenue une réalité.

Toutes les composantes de la commune sont représentées dans ce conseil : habitants, délégués d'associations spécialement orientées protection de l'environnement, représentante des parents d'élèves, CCAS, délégués des groupes siégeant au conseil municipal, soit 32 personnes.

Certains disent déjà que c'est beaucoup de monde, mais quand les missions confiées à ce conseil seront entièrement effectives nous apprécierons la disponibilité, les idées, les savoirs et la générosité de chacun dans cet élan participatif. Pour le moment les consignes confinement freinent notre action, mais ce n'est que temporaire.

Ces missions sont les suivantes :

- Développement et entretien des espaces boisés et des espaces de verdure sur la commune.

Définir un plan pluriannuel sur 5 ans de plantations d'arbres et haies, choix des lieux, choix des essences d'arbre, des quantités et des techniques de plantation.

La plantation d'arbres exige des règles simples : Le volume de l'arbre adulte doit correspondre à l'espace disponible. L'esthétique de son feuillage et son écorce, plus sa floraison sont à prendre en compte. Le climat, l'ensoleillement et la nature du sol sont déterminants pour le choix des essences. Des professionnels qualifiés seront invités à apporter leur concours dans cette mission.

- Classement et sanctuarisation d'arbres et haies sur la commune.

En parcourant notre commune, nous pouvons observer des arbres remarquables qui méritent une attention particulière. Nous devons les répertorier et les faire classer par des organismes spécialisés. Le repérage et le classement de ces arbres remarquables pourra être étendu aux espaces privés. Le PLU devra prévoir une adaptation à cet effet.

- Examen annuel des demandes d'élagage et d'abattage d'arbres dangereux pour la sécurité des personnes et des biens.

Nombreuses sont les demandes des habitants pour des élagages ou abattages. Les agents municipaux qui parcourent journalièrement nos espaces boisés sont aussi en situation de repérage constant. Toutes ces demandes doivent être évaluées, des décisions doivent être prises. La taille et l'abattage d'arbres ne doivent pas être réalisés avec légèreté, beaucoup trop d'idées reçues circulent sans discernement. Certains arbres se débrouillent parfaitement sans taille traumatisante ; certaines règles d'or sont à respecter afin de limiter la surface des plaies ; chaque arbre destiné à l'abattage a son histoire et son utilité pour l'environnement. Nous devons toujours y penser avant décision.

VIE MUNICIPALE

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONS INDEPENDANTES DE POMPIGNAC

Pompi'Pros au service du développement économique.

Le 29 mars 2021, a eu lieu dans la salle Maurice Dejean, l'assemblée générale constitutive de Pompi'Pros. C'est le résultat d'une volonté de l'équipe municipale d'initier à la création de cette association indépendante. En effet le rôle de la mairie est d'insuffler un vent de création, en aucun cas de gérer ou de contrôler cette association.

Les objectifs sont :

- **rassembler** les commerçants, artisans, entreprises et professionnels indépendants autour de valeurs communes ou complémentaires,
- **créer une dynamique** collective en participant à l'organisation d'animations publiques,
- **associer** les acteurs économiques de Pompignac afin de monter des partenariats spécifiques autour de projets locaux,
- **être une force de proposition** pour adapter les politiques urbaines aux commerces de villages : accessibilité, stationnement, sécurité,...

Au cours de cette assemblée générale constitutive, 22 membres fondateurs étaient présents. Ils ont procédé à l'élection du conseil d'administration composé de 9 membres :

Raphaël Boyer (Spar), Cathy Dubourg (Macada peinture), Hervé Garrigou (M.S.M.), Yoann Lacaze (Boulangerie « Le grain de blé »), Valérie Letailleur (Optimhome), Eric Richert (EGA), Fabrice Milpied (Brasserie des sports), Jérémy Ro-



dier (R2 pose), Francis Massé (Château Queyssard).

Ce conseil d'administration a élu le bureau exécutif composé de : Cathy Dubourg Présidente, Hervé Garrigou Secrétaire, Valérie Letailleur Trésorière.

Les statuts ont été validés ainsi que le montant de la cotisation portée à 40€ annuels.

Dans le mois d'avril, le bureau exécutif a procédé aux démarches administratives obligatoires.

Notre premier projet sera de créer un livret regroupant l'ensemble des adhérents de l'association, pour cela nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître, si vous souhaitez nous rejoindre avant le 1er juin 2021, pour nous permettre de recenser l'ensemble des professionnels qui souhaitent faire partie de l'aventure. Nous avons prévu une distribution de ce livret à la rentrée de septembre.

Nous vous rappelons que cette association est ouverte à tous les Commerçants, les Artisans et les Entreprises et Professions indépendantes.

Si vous souhaitez adhérer, vous pouvez contacter l'association à l'adresse « Pompipros33@gmail.com » ou sur le numéro de la présidente 06 86 89 66 02

Les 22 membres fondateurs :

Sylvie Bonnevin (Dyna'gest33), Valérie Letailleur (Optimhome), Eric Richert (EGA), Cathy Dubourg (Macada peinture) Jérémy et Anthony Rodier (R2 pose), Ariane Guggenbuhl (ArchiBuhl), Hervé Garrigou (M.S.M.), Francis Massé (Château Queyssard), Jean Bataille (EURL Bataille), Raphaël Boyer (Spar), Emmanuelle Hering (My Primeur), Fabrice Milpied (Brasserie des sports), Dominique Gelard (Fil au Chas), Yoann Lacaze (Boulangerie « Le grain de blé »), Céline Barbosa (CB Coiffure), Freddy Ferat (Terrassement de l'Entre Deux Mers « TEDM »), Fabienne Bonjour (IAD), Audrey Raymond (Envolées Océanes), Thierry et Jolly Guimberteau (Domaine de Brondeau Lalande), Carlos Fernandes (Rive droite électricité), Justine Fabas (FC Immo), Delphine Dutilleul (Assuria Patrimoine).

COMITÉ DE PILOTAGE AFFAIRES SCOLAIRES

Ce comité nouvellement constitué regroupe des parents d'élèves et les membres de la Commission des Affaires Scolaires pour travailler notamment sur les aménagements liés au changement de rythme scolaire à partir de septembre 2021.

Ensemble, ses membres prépareront les meilleures organisations pour permettre une rentrée de qualité en septembre 2021 dans ce contexte incertain.

Les sujets qui seront abordés sont :

- Transport scolaire : trouver les meilleurs moyens alternatifs pour remplacer notre vieux bus avec lequel nous ne pouvons plus assurer le ramassage scolaire
- Ateliers sur le temps périscolaires : aménager des activités découverte, de loisirs, de détente, sportives... pour les enfants
- Règlement intérieur du périscolaire et de la pause méridienne : adapter le règlement aux nouvelles conditions d'organisation

POSTE SOURCE : ENQUÊTE PUBLIQUE DU 19 AVRIL 2021 AU 20 MAI 2021

Des enquêtes conjointes préalable à déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et parcellaires sont organisées dans le cadre du projet de création du poste électrique 63 000 / 20 000 volts sur le territoire de votre commune.

Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tient à disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie, les :

- 19/04 de 9h à 12h
- 07/05 de 14h à 17h
- 20/05 de 14h à 17h

Le dossier est également consultable sur poste informatique en accès libre dans le hall d'accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00, les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00.

Il est également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques »).

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent être adressées au Commissaire Enquêteur :

- par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Pompignac,
- par correspondance, à la Mairie de Pompignac,
- par voie électronique, à l'adresse : ddtm-spe3@gironde.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables en Mairie de Pompignac.

MAJORITÉ MUNICIPALE : CONSTRUIRE DEMAIN ENSEMBLE

2021 et le vote du budget actent définitivement notre prise en main totale de la gestion communale.

Après une entrée en fonction très perturbée, fin mai 2020, les premiers mois nous ont permis de réaliser des analyses poussées, des constats et de prendre des décisions cohérentes que nous mettons en œuvre en toute transparence.

- Maitrise des budgets et réduction des dépenses indispensables : audit indépendant et analyse parallèle de la DGFIP nous l'imposent.

- Vétusté d'une partie du patrimoine bâti communal et de certains équipements nous obligeant à engager des actions immédiates d'entretien et de réparations

- Gestion rigoureuse du service public pour garantir la qualité tout en portant une attention sur le coût par rapport à l'efficacité et au nombre de bénéficiaires du service.

- Réorganisation concertée des missions des agents de la collectivité pour éviter le remplacement des agents qui partent.

- Mutualisation et échanges avec les communes voisines.

Sur ces bases, nous avons bâti le 1er budget communal de notre mandat. L'étroitesse des marges financières nous a obligés à revoir tout le fonctionnement dans le moindre détail, différer des investissements, prioriser les urgences, faire des choix. C'est un budget raisonnable et réfléchi correspondant à notre programme sur la durée du mandat. Tout au long de l'année nous prévoyons un suivi régulier des engagements budgétaires pour éviter les dérives.

Voilà donc résumé les orientations et contraintes budgétaires 2021

Pour ceux qui contestent déjà ce budget, la critique est utile si elle est juste et constructive :

Pour les uns, il faut plus de rigueur, aller plus loin notamment sur la réduction des dépenses de personnel et donc des services, sans préciser comment concrètement. Avancer de grands principes est facile, mais il faut surtout énoncer des actions précises et réalistes vis-à-vis des attentes des pompignacais.

Pour les autres, il faut poursuivre les investissements avec recours à l'emprunt et production de recettes supplémentaires par la vente de biens communaux, par une révision du PLU, des programmes d'aménagement et d'urbanisation pour générer taxe foncière et d'aménagement.

Des commissions communales ont été créées dès juillet 2020 pour travailler sur les sujets d'avenir de la commune : urbanisme, finances, affaires scolaires, sport et culture... les élus des oppositions sont systématiquement conviés. Le constat est surprenant : peu de proposition et malgré tout la critique est là !

Alors ne tombons ni dans l'excès ni dans les effets d'annonces.

L'équipe majoritaire avance avec précaution, pragmatisme et vigilance pour garantir la maîtrise budgétaire, les services et assurer le développement raisonné de Pompignac. Et cela fonctionne : travaux de voirie et réseaux, aménagement de la ceinture verte (bancs, nettoyage), entretien des bâtiments communaux, semaine de 4 jours pour les écoles, ouverture d'un centre de loisirs, création d'une 9eme classe en élémentaire pour la rentrée 2021, soutien aux associations, adaptation des horaires Mairie et agence postale, permanence urbanisme sur RDV, accompagnement personnalisé des personnes isolées en cette période difficile.

Par ailleurs, vous êtes nombreux à vous engager auprès de nous : chantiers participatifs, groupes de travail, associations de commerçants et artisans, comité d'animation.

Notre commune est riche de vous, ses habitants, et nous vous en remercions très sincèrement.

Les élus sont à votre écoute et disponibles pour vous car c'est ensemble que nous avançons.

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

La mairie nous doit un parler vrai. Ce n'est pas le cas pour l'audit financier. Il y a l'original du 15/12/20 remis aux conseillers municipaux et celui présenté au conseil municipal et dans la revue de mars, où l'année 2020 gérée 8 mois sur 12 par la nouvelle majorité a été subrepticement ajoutée.

Que dit l'audit original ? "Les bases fiscales sont dynamiques, reflet d'une croissance démographique et de programmes d'aménagement. Les indicateurs sont très tendus entre 2014 et 2016, puis s'améliorent très nettement en fin de période. La commune dispose d'un patrimoine considérable qu'elle a la capacité de maintenir en état sans mettre à mal ses équilibres financiers". De 2014 à 2019 tous les budgets sont en excédent, le patrimoine progresse de 20% (27 M€), l'endettement net (dette-trésorerie) du budget principal est divisé par 2 (3,4 M€ contre 6,7 M€).

Alors pourquoi cet abandon des investissements, des services publics en baisse ou supprimés, comme le fait depuis 11 mois l'actuelle municipalité, en y ajoutant un déficit jamais vu auparavant ?

La gestion 2020 de la majorité l'explique : externalisations, hausse des dépenses (+5,3%, +25% pour les indemnités du maire et adjoints), baisse des recettes (-17%), déficit de 64.000 €, chute des investissements, ponction sur la trésorerie pour les fins de mois, plus 20% d'endettement net (4,1 M€), 1ère fois en 6 ans.

Plutôt que sacrifier les pompignacais, retrouvons une vision : des services au bon niveau, une gestion avisée du patrimoine, une fiscalité stable, des projets dynamiques, une projection à 5 ans, un plan financier, une gestion rigoureuse par objectifs de coûts, de création de recettes, des élus engagés, des compétences prouvées. Après 1 an, une gestion responsable s'impose.

<https://pompignacentransit.wixsite.com/2026>

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT**Une vision à long terme ?**

L'équipe majoritaire est en fonction depuis un an maintenant. Nous constatons des efforts de redressement qui nous interrogent et nous laissent perplexes. Le budget 2021 a été voté : des mesures d'économies qui vont dans le bon sens mais insuffisantes pour faire face aux enjeux des années à venir : retrouver une capacité d'autofinancement afin d'assurer nos investissements indispensables. Nous demandons donc un véritable plan pluriannuel (plus qu'une feuille de route) des finances de la commune envisagé par la Majorité sur l'ensemble du mandat : élément essentiel pour une vision à long terme et pouvoir se projeter.

Nous pensons qu'il est maintenant indispensable et urgent d'engager la révision ou la modification du PLU. Il est primordial de contrôler l'évolution démographique de Pompignac, anticiper le seuil de la loi SRU, tout en conservant la qualité de vie de notre commune. La réflexion sur l'évolution de notre centre bourg (écoles, salles associatives, commerces ...) doit également être amorcée.

L'organisation de travail au sein de la majorité manque de clarté. Nous manquons d'informations et de temps d'analyse. Notre souhait : être plus intégrés en amont des réflexions. L'exemple des commissions auxquelles nous participons est révélateur : ce sont des préambules aux Conseils Municipaux. Nous y découvrons des décisions au lieu de pistes de travail et de réflexions.

Nous continuons à être vigilants sur les décisions prises par la majorité et à nous investir avec les moyens mis à notre disposition pour préserver la qualité de notre commune.

Aurélien Spataro – Raphaël Jouannaud, Elus Vivons Pompignac Autrement. Pour nous contacter

vivonspompignacautrement2020@gmail.com

TOUT POMPIGNAC DANS UNE APPLICATION MOBILE

Après presque deux mois de mise en service de l'application PanneauPocket au sein de notre commune vous êtes près de 330 personnes à l'avoir installée, soit plus de 24% des smartphones de la commune. C'est un succès !

Panneau pocket vous permet de recevoir immédiatement sur votre téléphone toutes les informations relatives à la vie de Pompignac. Alors si :

- Vous souhaitez, vous aussi, recevoir une notification à chaque nouvel évènement et accéder en 1 clic aux informations et aux alertes publiées par la Mairie de Pompignac ?

- Vous souhaitez, vous aussi, profiter gratuitement, sans publicité, sans fournir vos données personnelles, de l'agenda de vos associations, qui s'étoffera au sortir de la crise sanitaire ?

Alors rendez-vous sur vos plateformes habituelles l'AppStore, Google Play, ou via le site panneau-pocket.com et téléchargez votre appli, sélectionnez Pompignac et conservez la commune dans vos favoris. Vous serez alors notifié-e-s automatiquement de toutes les actualités.

C'est simple, pratique et sans aucun engagement. Alors n'hésitez pas !

Ensemble nous parviendrons à construire de nouveau ces liens amicaux et sociaux, en ne ratant aucun des futurs évènements qui nous seront proposés demain, dès que nous sortirons de la crise sanitaire.

Et si vous disposez déjà, de l'application et qu'elle vous donne entièrement satisfaction, parlez-en autour de vous pour renforcer ces liens qui nous unissent et qui font de nous des pompignacais-es.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE DU TABAC PRESSE DE POMPIGNAC



Pompignacaise depuis plus de 50 ans, c'est accompagnée de mon mari que nous reprenons le Tabac Presse de Pompignac.

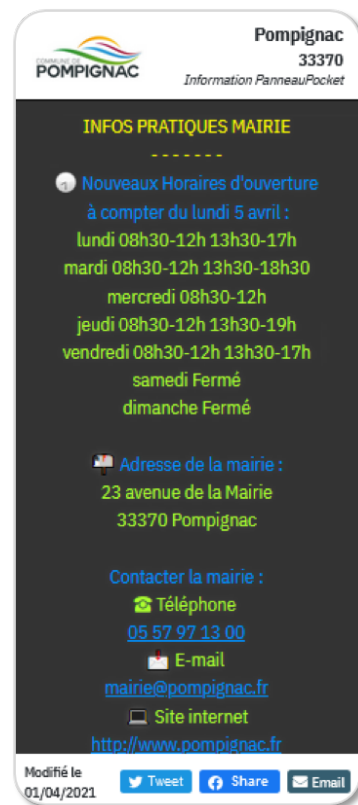
Avec la volonté de faire vivre l'activité locale, girondine ainsi que de développer les services, nous aurons le plaisir de vous accueillir.

En plus des produits familiers pour fumeurs, la presse et la FDJ, nous développerons une offre de produits du terroir, conserves, vins et bières, ainsi que du café torréfié (à Créon).

Nous essayerons également de penser au plus petits, avec une offre de jouets, confiseries...

Côté Services, viendront en complément des dépôts de pain (« Du grain de Blé » de Pompignac), gaz, le relais colis, une offre de dépannage en papeterie, le paiement de proximité, des amendes et timbres fiscaux, offres dématérialisées de paiement, de recharges téléphoniques, mais aussi places de spectacle dès que possible.

Au plaisir de vous rencontrer.
Véro et Pierre MORELON



CULTURE & VIE ASSO

AMAP DE POMPIGNAC

Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne, 1ère association environnementale de la commune qui organise le lien entre producteurs et consommateurs pour les produits alimentaires : légumes BIO, poulet fermier local, œufs BIO, poisson, champignons, fromages, pommes BIO, miel, bière.

Renseignements sur le site www.amap.pompignac.com
Tel: 06 13 22 24 31

ADAGIO

Nos cours de danse ont enfin pu reprendre en présentiel et en extérieur sur le joli site de Cadouin, le samedi 3 avril dernier de 10h à 15h, où les différents niveaux se sont succédés, et ce grâce aux dernières mesures gouvernementales et avec l'accord de la mairie.

Nos adhérentes ont largement répondu présentes à cette proposition et c'est avec un plaisir immense que nous nous sommes toutes retrouvées à danser en plein air... un vrai bonheur. Nous comptons maintenir ces cours en extérieur jusqu'au samedi 3 juillet, et ce en raison des mesures sanitaires. La seule ennemie à cette organisation après la COVID, la pluie !!!..... Les cours seront bien sûr annulés dès que la pluie pointera le bout de son nez. Donc nous allons croiser les doigts pour qu'elle nous laisse tranquille et que l'on puisse se retrouver sans problème jusque début juillet.

Nous prévoyons de réaliser des stages de danse début juillet et fin août pour les adhérentes mais également pour toutes personnes extérieures à l'association, donc n'hésitez pas à nous

contacter pour en savoir plus.

« La vie est un ballet ; on ne la danse qu'une fois » (proverbe Malinké)... alors dansons envers et contre tout...

Toute l'Equipe d'Adagio
assosdanse.adagio@gmail.com
06.11.13.19.51



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque de Pompignac a fait peau neuve pendant les vacances de Février, et à réaménagé ses espaces, pour vous accueillir et vous inviter à vous installer pour lire sur place notamment avec les enfants. Les adultes, les adolescents ont également leurs sections dédiées, et des acquisitions régulières permettent de compléter les 11 000 titres déjà présents.

Vous pouvez faire appel à la bibliothèque si vous souhaitez du portage de livres à domicile, en nous contactant au 0556728112 ou à bibliotheque@pompignac.fr Outre l'activité de guichet de prêt et de retour avec les conseils de la bibliothécaire et de l'équipe bénévoles, la bibliothèque offre de nombreux services (certains étant pour le moment à l'arrêt suite aux mesures sanitaires). Des animations régulières (exemple exposition, heure du conte...) seront mises en place dès que les conditions sanitaires le permettront.

En 2020, avec l'arrivée de la nouvelle bibliothécaire, Natacha Causé, un club de lecture a été initié en partenariat avec la librairie 20 000 jeux sous les livres.

Pour le moment il n'y a eu qu'une seule édition, le couvre-feu ne permettant pas de se réunir.

Dès que ce sera possible, il sera de nouveau mis en place le premier jeudi de chaque mois à 18h30, à la librairie.

Chacun vient présenter librement le titre de son choix, et les participants échangent autour de leur présentation. Vous êtes les bienvenus.

En partenariat avec le RAM (relais d'assistante maternelle de la cdc des coteaux bordelais), le premier mardi matin de chaque mois, la bibliothécaire se déplace soit à la maison Cadouin, soit reçoit les bébés à la bibliothèque municipale pour 1h30 de lectures, chansons et comptines.



Section jeunesse



Section documentaires adultes

Section romans policiers



Premier Club de lecture en partenariat avec la librairie pompignacaise 20 000 jeux sous les livres

CHASSE AUX GALETS



Vous avez peut-être vu ou trouvé des galets dans Pompignac (parc, bois, village, ...). La Maison d'Assistantes Maternelles "Grandir à petits pas" a lancé un jeu de Chasse aux galets sur la commune afin de rendre ludique et sympathique les sorties avec les enfants accueillis.

Nous avons peint des galets, des morceaux de tuiles, des cailloux, des bouts de bois, etc. puis nous les avons cachés. Les enfants sont ravis de partir à la chasse.

Nous vous proposons de partager notre jeu et pour cela c'est très simple !

Vous voulez trouver des galets ?

Il suffit de partir se promener !

Vous pouvez vous aider grâce à l'application Galet pocket et les pages Facebook Association Grandir à petits pas ou Trouve mon galet 33.

Nous sommes très joueuses donc nous ne vous dirons pas tout ! ;)

Vous voulez créer vos galets ?

Les enfants et les adultes peuvent participer et dessiner ou peindre sur un galet, une tuile, un coquillage, un morceau de bois, etc. avec de la peinture ou des feutres en acrylique et passer

ensuite un vernis incolore puis le cacher et signaler sa présence !

Pensez à signer votre création et à indiquer au verso (cf; : photo) : le code postal et la page facebook ou l'application Galet Pocket si vous vous êtes inscrit.

Vous avez trouvé un galet ?

Vous avez profité du beau temps et au détour d'un chemin, dans un arbre, dans l'herbe, vous avez trouvé un joli galet.

Vous prenez une photo et vous la postez sur les réseaux sociaux et sur l'application Android.

Vous pouvez le prendre et le garder un peu, beaucoup ou pas du tout.

Vous pouvez le prendre et le cacher ailleurs dans la commune ou le faire voyager...

C'est sans obligation d'achat, c'est juste pour s'amuser et partager.

Bonne chasse à tous et amusez-vous bien !

Paula, Sandrine et les enfants Mam Grandir à petits pas

HOMMAGE A NOTRE DOYEN LARCHEVEQUE LUCIEN DIMANCHE 28 MARS 2021

Au bout d'un an nous avons réussi à nous retrouver au cimetière de Pompignac pour lui rendre les derniers honneurs militaires, chose que nous n'avions pu faire lors de son décès. (Corona-virus oblige) Lui, croix de guerre avec étoile de bronze Cité à l'ordre du régiment Prisonnier de guerre Investi à la libération dans sa section Sncf comme porte drapeau puis nous avons eu le plaisir de l'accueillir dans notre section ou tant qu'il a pu, il assistait à toutes nos commémorations

Une plaque a été déposée par le Président entouré du bureau au nom de la section et Madame le maire et son adjointe Mme Juge ont déposé une gerbe de fleurs au nom de la municipalité.



FÊTE DE LA SAINT JEAN

ET SI POMPIGNAC VOUS ÉTAIT CONTÉ ? POMPIGNAC 1900, 333 HABITANTS, 3 RES- TOS, 3 BISTROTS !

Pour en savoir plus, suivez le guide...
Il vous attendra le **SAMEDI 19 JUIN à 16h** précise devant
la mairie.

Une balade vous fera découvrir une partie du patrimoine
de notre commune.

En costumes d'époque, nous visiterons des lieux char-
gés d'histoire, accompagnés de musiciens, chanteurs et
conteuses.

Un repas champêtre terminera cette après-midi festive,
animé par l'école de musique autour du feu de la St Jean.

Avec la participation de la bibliothèque, des élèves, cho-
ristes et professeurs de l'école de musique, ainsi que de
l'association de danse Adagio.

Venez nous rejoindre dans cette visite d'antan en vous
costumant 1900 (lavandière, meunier, paysan, notable,
postier, garde champêtre, gendarme...) si vous le souhai-
tez ou en proposant des objets d'époque au 06 84 10 70
13.

Soyez les Bienvenus avec ou sans costume !

Cet événement culturel se déroulera sous réserve d'au-
torisations gouvernementales et préfectorales en res-
pect des conditions sanitaires recommandées. (Port du
masque...)



2021
DE JUIN À SEPTEMBRE

CONFÉRENCES
ARTS DU CIRQUE
CONCERTS
DANSE

FESTIVAL
itinérant

SITES AGROÉCOLOGIQUES
ET JARDINS ÉCOLES

Nouvelle Aquitaine

DIMANCHE 25 JUILLET 2021 - 16H À 20H - DOMAINE DE BRONDEAU LALANDE

CONCERT GRATUIT

sous réserve
situation sanitaire

sur réservation
05 57 34 58 33

les coteaux
bordelais

JAZZ
SUR LES COTEAUX

11 JUIN 20H30 À CARIGNAN ESPLANADE DE L'ODYSSÉE
12 JUIN 20H30 À CAMARSAC SALLE POLYVALENTE
13 JUIN 18H30 À BONNETAN SALLE POLYVALENTE
18 JUIN 20H30 À CROIGNON SALLE DES FÊTES

11ÈME ÉDITION

les coteaux
bordelais

dès 18h30
Salleboeuf

**FÊTE
DU JAZZ
MUSIQUE**

SAMEDI 26 JUIN
20h30
concerts
gratuits

REPORTAGE

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Jeux réservés aux conditions sanitaires

**Vous avez des idées d'article à
faire paraître ?**

N'hésitez pas à nous contacter sur
la nouvelle adresse email
communication@pompignac.fr



Bulletin d'information
Directrice de la publication :
Céline Deligny-Estovet

Conception-rédaction :
Laura Coste
www.lauracoste.fr

Imprimé à 1 500 exemplaires
par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac
23, avenue de la mairie
33370 Pompignac
05 57 97 13 00

mairie@pompignac.fr
www.pompignac.fr

f @communedepompignac

Crédit : vectorjuice, Trouvemongoat

IMPRIM'VERT®

